

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 9

Artikel: Vœux militaires des Conseils généraux de France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Je remercie ses auxiliaires de tous rangs à l'intelligence et à l'énergie desquels nous devons de nouveaux progrès accomplis dans la manière de conduire nos troupes.

Je vous remercie tous, sous-officiers et soldats, qui avez par votre conduite fait honneur à votre pays.

Retournez maintenant dans vos familles en conservant un bon souvenir de ces journées passées sous les armes et restez toujours prêts à servir la patrie.

Echallens, 12 septembre 1895.

Le conseiller fédéral, chef du Département militaire : EMILE FREY.

Le commandant de la Ire division et son état-major se sont rendus vendredi matin, à l'Hôpital cantonal pour visiter les malades de la division.

Vœux militaires des Conseils généraux de France

Ce n'est pas rien qu'en Suisse que les populations se préoccupent, ces temps-ci, d'affaires militaires. Le *Progrès militaire*, de Paris, du 24 août écoulé, résume comme suit les vœux émis récemment par 19 Conseils généraux :

Aisne. — MM. Cuissart et Dupuy émettent le vœu que, comme sanction de la loi sur l'obligation de l'enseignement primaire, tout conscrit illettré qui ne saura, au moment de son tirage au sort, ni lire ni écrire, sera tenu de prolonger son temps légal de service actif militaire, si, à l'expiration de ses trois années, il est encore illettré.

Aube. — Le conseil s'approprie un vœu émis par le conseil d'arrondissement d'Arcis ayant pour but d'accorder un supplément de permissions aux jeunes soldats, fils de cultivateurs, pour venir en aide à leurs parents pendant les moissons.

Aude. — Le conseil demande qu'un plus grand nombre de sursis d'appel des jeunes soldats soit accordé chaque année.

Belfort. — Vœu pour la reprise de l'étude du chemin de fer stratégique destiné à relier Nancy et Epinal à Belfort par la percée du Ballon d'Alsace.

Charente. — M. de Manny fait voter trois vœux dont il demande le renvoi au ministère de la guerre :

Le premier tend à ce qu'un engagé volontaire réformé à son arrivée au corps le soit d'une façon définitive.

Le second tend à ce que les étudiants en médecine et en pharmacie ne soient appelés à faire leur service militaire que lorsqu'ils auront obtenu leur diplôme de première classe et qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de vingt-sept ans.

Le troisième est relatif à certaines modifications à apporter à la loi concernant le service militaire de deux frères.

Cher. — Le prince d'Arenberg et M. Rousseau insistent dans un vœu énergique pour qu'on entretienne les baraques du camp d'Avord et qu'on n'en démolisse plus, « ce camp pouvant encore rendre de grands services. »

— M. Berland demande que le système de recensement des chevaux et mulets soit profondément modifié, que cette opération ait lieu tous les cinq ans, et que les commissaires actuels soient remplacés par des membres non rétribués.

— MM. d'Arenberg et Mirpied attirent, par un vœu, l'attention du ministre de la guerre sur la situation misérable des ouvriers septuagénaires des établissements militaires congédiés, sans retraite, en raison de leur âge ; on pourrait peut-être les employer dans certain service.

Eure. — Le conseil général joint ses instances à celles du conseil municipal d'Evreux pour le maintien dans cette ville du 6^e dragons. Le préfet informe le conseil général que le ministre de la guerre ne se contente plus de la réfection du quartier actuel, mais qu'il demande la construction d'un quartier neuf.

Loiret. — M. de la Rocheterie, appuyé par MM. de Lévis-Mirepoix et Darblay, émet le vœu qu'à l'avenir il ne soit plus convoqué de réservistes ni de territoriaux pour la revue du 14 juillet. M. Viger appuie également ce vœu et dit que c'est grâce aux démarches faites par lui que les réservistes du 331^e ont été libérés par anticipation. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Manche. — Le conseil général a émis un vœu demandant que la défense de Cherbourg, du côté de la terre, soit organisée dans le plus bref délai et que le fort de Portbail, destiné à garder la communication entre l'intérieur de la France et la presqu'île du Cotentin, comme l'a signalé le général Mercier, quand il était ministre de la guerre, soit également construit avec le plus de célérité possible ; enfin, que la garnison de Cherbourg soit augmentée de façon à mettre le Cotentin à l'abri de toute surprise.

— MM. Basire, Dudezerv et Le Bouteiller demandent la reprise des achats de chevaux de remonte par le dépôt de Saint-Lô, avec acquisition du même nombre d'animaux qu'en 1894.

Marne. — MM. Garet et Rigollet ont émis le vœu que les troupes de la garnison de Châlons ne puissent faire des manœuvres sur les territoires

environnants qu'après entente avec les maires et que la circulation sur les chemins ruraux leur soit interdite par le mauvais temps.

Meurthe-et-Moselle. — Le conseil demande que les ouvriers étrangers ne soient pas employés aux travaux intéressant la défense nationale.

Nord. — Vœux renvoyés à l'examen bienveillant du ministre de la guerre :

M. Delcroix, que le prix du billet simple en chemin de fer pour les soldats et sous-officiers allant en permission de trois jours au moins, ne dépasse pas 1 fr. 50 sur le territoire français, quelle que soit la distance.

M. Motte, que les réservistes de Roubaix ne soient plus appelés à accomplir leurs 28 jours dans les régiments de l'Est, mais soient affectés à des corps en garnison dans la région. Cette mesure de précaution n'a plus d'objet maintenant que Roubaix s'est assagi.

Hautes-Pyrénées. — M. Achille Fould fait voter une proposition tendant à obtenir que les réservistes soient seulement appelés pendant deux périodes de deux semaines chacune, et les territoriaux pour une période de une semaine.

Pas-de-Calais. — Vœu tendant à la création d'une armée coloniale.

Pyrénées-Orientales. — Le conseil émet le vœu que les diverses garnisons du département soient augmentées.

Seine-Inférieure. — Renouvellement du vœu émis à la session d'avril pour faire renvoyer dans leurs foyers les militaires qui n'ont pas invoqué en temps utile devant le conseil de revision les droits à la dispense dont ils pouvaient justifier.

— Adoption d'un vœu du conseil d'arrondissement de Dieppe, en faveur de secours à accorder aux familles des réservistes nécessiteux.

— Adoption d'un vœu du conseil d'arrondissement de Rouen, en vue de remplacer l'appel des territoriaux par une simple inscription aux mairies respectives.

— Adoption d'un vœu du conseil d'arrondissement d'Yvetot, tendant à ce que l'appel des réservistes n'ait pas lieu au moment de la moisson.

MM. Lesouef, Legras, Homais et Bouctot émettent le vœu que l'effectif des brigades de gendarmerie soit augmenté et porté à un nombre d'hommes suffisant pour assurer l'exécution des mesures de police.

Seine-et-Oise. — M. Roger Ballu dépose un vœu ainsi conçu :

« Le conseil général, considérant qu'il n'arrive que trop souvent que, dans les fêtes musicales ou de gymnastique, les concurrents se présentent avec des accoutrements militaires : défroques de soldats ou dolmans mis en réforme, insensiblement modifiés,

» Que ces transformations insignifiantes peuvent donner le change et, dans la gaieté des fêtes, porter atteinte au prestige de l'uniforme comme au respect qui lui est dû,

» Emet le vœu :

» Que les règlements du ministère de la guerre soient appliqués et que tout port illégal ou tout travestissement des uniformes de l'armée française soient rigoureusement interdits. »

Vosges. — Le conseil général donne son approbation au vœu émis à Belfort pour la création d'une voie ferrée stratégique traversant le Ballon d'Alsace et reliant Nancy à Belfort par Epinal et Remiremont.

Yonne. — Le conseil a émis le vœu que la loi militaire de 1889 soit ainsi modifiée :

« Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement de l'armée active pendant trois ans. Il sera maintenu sous les drapeaux pendant deux ans.

» Après deux années de présence effective, seront renvoyés dans leurs foyers, sur leur demande, à la disposition de l'autorité militaire, tous ceux dont l'instruction sera jugée suffisante par les chefs de corps.

ACTES OFFICIELS

Ont été nommés lieutenants dans les troupes sanitaires (vétérinaires) après avoir passé avec succès l'école préparatoire d'officiers de troupes sanitaires qui a eu lieu, cette année, à Thoune :

MM. Arnold Weder, d'Oberriet (St-Gall) ; James Jeanneret, du Locle, à Berne ; Ulrich Gisler, de Flaach (Zurich) ; Marc-Ed. Jacot, de Vigneules, à St-Blaise ; Arnold Minder, de Kirchberg, à Chiètres (Fribourg) ; Joseph Guillerey, de Porrentruy ; Charles Näf, de Hirzel, à Otelfingen ; Otto Hess, de Wald, à Lucerne ; Alfred Schmid, de Mühleberg (Berne) ; Théophile Brunner, d'Iseltwald, à Lucens ; Rodolphe Iseli, de Grafenried, à Frauenbrunnen ; Nicolas Hagmann, de Sevelen (Saint-Gall) ; Paul Bracher, de Büegsau, à Kaltenbrunnen ; Charles Eggimann, de Sumiswald, à Schafhausen près Hasle.

Sur la proposition de son Département militaire, le Conseil fédéral a nommé aumôniers M. le Dr Léon-Alexandre Strago, curé à Marly (Fribourg), pour le 5^e régiment d'infanterie, et M. le Dr Amédée Castella, professeur à Fribourg, pour le 6^e régiment.

Le Conseil fédéral a accordé à M. Edouard Muller, à Berne, colonel-divisionnaire, nouvellement élu conseiller fédéral, la démission que ce